

**CONVENTION S.A.P.A.D – ASSOCIATION CŒURS EN NORD – VILLE DE WAZIERS
CAMPAGNE DE GESTION DES CHATS LIBRES ET ERRANTS SUR LE TERRITOIRE
DE WAZIERS**

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 et du 18 décembre 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De signer la convention relative à la seconde campagne pour la gestion des « chats libres et errants » sur le territoire de WAZIERS du 13 mars 2023 au 17 mars 2023 entre la commune, l'association S.A.P.A.D domiciliée 1B route nationale – RD 643 – 59169 GOEULZIN représentée par Monsieur SZYMANSKI et l'association « Cœurs en Nord » domiciliée 81 rue Faidherbe – 59119 WAZIERS représentée par Monsieur CAVRIL.

Montant annuel de 5 000 € (conformément aux tarifs négociés annuellement par les prestataires).

Annexe : convention

Fait à WAZIERS, le 11 AVRIL 2023

**Le Maire,
Laurent DESMONS**



Conformément aux dispositions de l'article L.2122_23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.